



Litige avec locataire pour réparer la chaudière

Par Visiteur

Bonjour,

la chaudière de ma locataire a une panne depuis le 11/04/2010, j'ai demandé l'intervention de mon chauffagiste le 12/04/2010 qui est intervenu le 14/04/2010 après avoir pris rendez vous avec la locataire, celui ci nous a envoyé un devis que nous avons renvoyé le jour même de la réception du devis , la réparation devrait être effectué aujourd'hui la locataire me menace depuis une semaine, elle dit que je bloque la réparation, que je ne veux pas régler (un acompte à été versé au chauffagiste)et que ci celle ci n'est pas réparée cet après midi elle veut engager un autre chauffagiste et m'envoyer la facture.

malgré mon bon vouloir je ne sais pas quoi faire, le chauffagiste est prévenu, le devis signé, l'acompte versé, elle m'envoie des sms, dois je répondre, je ne sais plus quoi faire.

Merci d'avance pour votre réponse

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Vous avez rempli vos obligations en tant que bailleur et ce dans un délai très rapide. Vous avez fait le nécessaire et maintenant il n'y a plus qu'à attendre la venue du chauffagiste. Bien évidemment si celui ci venait à tarder il vous faudra le relancer mais vous avez agit correctement et vous n'avez donc pas à répondre à votre locataire. Si cette dernière fait appel à un autre artisan la facture sera uniquement à sa charge et en cas de contestation vous obtiendrez sans nul doute gains de cause en cas de saisine du Tribunal d'instance.

Cordialement